

## AVIS A LA POPULATION REUNIONS D'INFORMATION PREALABLES

### PROJETS DE CATEGORIE B AVEC ETUDES D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

**LUMINUS s.a., Boulevard Roi Albert II, 7 à 1210 Saint-Josse-ten-Noode,** informe la population qu'elle prévoit d'introduire une demande de permis unique relative à :

L'implantation de 2 éoliennes avec cabine de tête, chemins d'accès, aires de montage et pose de câbles électriques sur le territoire de la commune de Gembloux, dans et à proximité du Parc Scientifique Crealys.

ET

**BELGIAN ECO ENERGY (BEE), Bedrijvenlaan 1 à 2800 Malines** prévoit également d'introduire une demande de permis unique relative à :

L'implantation de 2 éoliennes avec cabine de tête, chemins d'accès, aires de montage et pose de câbles électriques sur le territoire de la commune de Gembloux, dans et à proximité du Parc Scientifique Crealys.

A cet effet, une réunion d'information préalable pour chacun des 2 projets sera organisée le

**Jeudi 29 août 2024 à 19h00  
Maison des Œuvres  
Rue Jennay 108  
5032 Les Isnes**

L'enregistrement de la réunion est également consultable dès le surlendemain de la tenue de la réunion via le lien :

Pour le projet Luminus : <https://www.luminus.be/fr/corporate/production-d-energie/numero-1-en-eolien-terrestre/nos-projets/>

Pour le projet BEE : <https://www.bee.eu/fr/actualite>

Cette réunion d'information a pour objet :

- 1° de permettre aux demandeurs de présenter chacun leur projet ;
- 2° de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant les 2 projets ;
- 3° si une évaluation des incidences est prescrite conformément aux articles D.64, §1, et D.65, §§2 et 3 :
  - de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
  - de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par les 2 demandeurs et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation des études d'incidences des 2 projets.

Suite à cette réunion, chacun est invité à adresser ses observations et suggestions destinées à la réalisation de l'étude d'incidences par écrit au Collège Communal de Gembloux, Parc d'Epinal 2 à 5030 Gembloux (avec copie à Luminus et/ou à BEE) et ce dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information.

Des informations peuvent être obtenues auprès de :

Projet Luminus : Christophe Heijmans, Rue de la Barrière 44 à 4100 Seraing  
ou par email : [christophe.heijmans@luminus.be](mailto:christophe.heijmans@luminus.be).

Projet BEE : par e-mail auprès de Christophe Surleraux [christophe.surleraux@bee.eu](mailto:christophe.surleraux@bee.eu)